

FISP : Positionnement ESG (Environnement, Social, Gouvernance)

« ESG » - Ces critères, utilisés pour évaluer les investissements, sont la traduction d'une démarche responsable dans les domaines de l'Environnement, du Social et de la Gouvernance :

- C'est l'un des sujets devenus incontournables pour l'ensemble des acteurs du 2^{ème} pilier.
- En la matière, la FISP a défini une politique fondée sur quelques principes fondamentaux, et déclinée en actions concrètes, pragmatiques et proportionnées.
- Elle agit pour concilier le respect et la juste gestion de l'ensemble des enjeux et responsabilités inhérents à sa mission, guidée par :
 - son attachement aux principes de bonne gouvernance qui servent une vision d'entreprise en faveur d'une « Prévoyance Responsable ».
 - son engagement stratégique et ses actions qui concrétisent son ambition de « Prendre Soins » de ses parties prenantes, au 1^{er} rang desquelles ses assurés et adhérents.
- Ce positionnement envers les thématiques « ESG » illustre ainsi l'ADN de notre Fondation : offrir à ses bénéficiaires des prestations « attractives et équitables, durablement ».

Quelques informations à ce sujet :

D'une manière générale, la FISP applique dans sa stratégie des concepts respectueux des aspects environnementaux (E), soucieux de leur impact envers la société (S) et basés sur de bonnes pratiques en matière de gouvernance (G).

Cette philosophie guide les actions de notre caisse de pension et vise un développement durable, tant pour elle-même que pour les placements financiers qu'elle réalise.

1) Privilégier - Depuis plusieurs années, la FISP a intégré cette réflexion dans les critères de choix de ses investissements, tout en visant à garantir des rendements adéquats et sans risques excessifs :

- **Environnement** : Dans la mesure du possible et de manière raisonnable, la FISP investit dans des produits ayant le moins d'impact sur le changement climatique et qui sont respectueux de l'environnement et des ressources naturelles, en évitant par exemple de favoriser des entreprises émettrices de CO₂ en grande quantité.
- **Social** : Dans la mesure du possible et de manière raisonnable, la FISP investit dans des produits favorisant le développement de la société au travers de la réduction des inégalités, de la facilitation de l'accès à l'éducation et du développement de bonnes conditions de travail.
- **Gouvernance** : Dans la mesure du possible et de manière raisonnable, la FISP investit dans des entreprises qui respectent les règles de bonne gouvernance, pratiquent le commerce de manière éthique et offrent une transparence dans leur gestion.

2) Exclure - La FISP a également défini différents critères visant à exclure certains secteurs d'activité ou certaines entreprises. Exclusions des controverses majeures :

- Entreprises faisant travailler des enfants.
- Entreprises fabricant des armes.
- Entreprises à fort impact sur l'environnement.

3) Dialoguer - S'agissant des autres entreprises (non exclues a priori), la FISP sélectionne celles qui peuvent démontrer un engagement ESG appréciable.

Afin d'y parvenir, la FISP s'allie à différents spécialistes pour sélectionner les entreprises les plus vertueuses, et engage si besoin un dialogue avec les autres afin d'améliorer leurs pratiques en la matière.

4) Informer - En matière « ESG », un des enjeux est aussi de pouvoir faire savoir ce qui est fait réellement, et en évitant les pièges et tentations d'une stratégie « greenwashing » exploitée par des acteurs aux motivations étrangères et très éloignées du « prendre soin » précédemment mentionné.

Pour trouver d'autres informations concernant ces thématiques et les réponses FISP :

- Newsletter FISP Info numéro 20.
- Rapports annuels 2020-2022 (pages dédiées).

Il s'agit également, pour une caisse de pensions soucieuse de préserver les cotisations de ses adhérents et assurés, de mettre en œuvre des solutions les plus efficaces économiquement.

A ce sujet, la FISP continue à faire évoluer ses moyens et supports d'informations – notamment en matière de reporting – en s'inspirant aussi des orientations promues par les références et meilleures pratiques du marché 2^{ème} pilier et par l'association de la branche à laquelle elle adhère.

A titre d'illustrations - En d'autres mots, concrètement, l'action de la FISP consiste notamment à :

- exercer son devoir d'actionnaire en votant à chaque AG et en refusant les décisions « non ESG ». Pour ce faire, nous nous basons sur l'analyse de sociétés spécialisées et refusons de nombreuses décisions (rémunération, nomination de membres, décharge, etc.).
- investir dans des immeubles uniquement s'ils sont labellisés (label Minergie par exemple) ou si nous pouvons faire des travaux afin de réduire l'impact écologique (pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.).
- rechercher des entreprises œuvrant dans le développement de solutions directement ou indirectement plus conscientes de leurs responsabilités « ESG », soit via leur fonctionnement et leur mode de production respectueux à ces égards, soit au travers de leurs produits finis.

Cette approche est en perpétuel mouvement et nécessite une attention continue.

Il est délicat de trouver à chaque fois des entreprises œuvrant favorablement dans les 3 domaines ESG. Toutefois, nos analyses contiennent une évaluation des impacts dans ces secteurs, en plus bien sûr des aspects purement financiers.